



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- Que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire au Centre Communautaire, situé au 33, rue de l'Église, le **18 août 2025 à 18h00**.
- Les sujets suivants y seront traités :
 1. Ouverture de la séance
 2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Dossiers en administration
 - 4.1. Dépôt du rapport financier 2024
 - 4.2. Attribution de contrat - Sentier polyvalent au rang Saint-Julien
 - 4.3. Emprunt temporaire - Règlement 25-890
 5. Dossiers en travaux publics
 - 5.1. Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement et sécurisation - Projet de réfection de voirie d'une partie du rang Sainte-Marie
 6. Adoption des règlements
 - 6.1. Règlement 25-897 modifiant le règlement numéro 15-678 concernant le comité consultatif d'urbanisme afin d'établir les règles applicables au quorum
 - 6.2. Règlement 25-898 décrétant des travaux d'aménagement d'un sentier polyvalent sur le rang Saint-Julien et prévoyant un emprunt de 616 322 \$ pour en acquitter le coût
 - 6.3. Règlement 25-899 modifiant le règlement numéro 17-720 sur la prévention des incendies et la sécurité des occupants aux fins de référence à certaines dispositions du Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicables par la Sûreté du Québec
 7. Période de questions
 8. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 15 août 2025.

Avis numéro : 2025-64

Marie-Noël Duclos

Marie-Noël Duclos
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin);
2. Centre communautaire (33, rue de l'Église);
3. Garage municipal (4070, avenue Royale);
4. Site web de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 15 août 2025.

Marie-Noël Duclos

Marie-Noël Duclos
Greffière